

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 29 août 2024

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AUGER Suzanne.

**Pouvoirs** : LAGACHE Éric à AIME Anne  
AIME Louise à ROY Thierry

**Absents** : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

**Secrétaire de séance** : ARRESTAYS Jacqueline

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :
  - Prise des compétences « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi » et « Création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée »
  - Modification des statuts
2. Sydev : Avenant n° 1 à la convention n° 2021.THD.0071 – Effacement des réseaux rue de l'Industrie
3. Sydev : Convention n° 2024.ECL.0487 – Rénovation de projecteurs Place des Anciens Combattants
4. Amicale laïque : Convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école André Turcot ainsi que de la cour.
5. Demande de subvention
6. Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée : Convention de mise en place du logiciel et du portail dans le cadre du réseau de lecture publique

Questions diverses

**ARRÊT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :**

- **PRISE DE COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE, PLUI »**

La Communauté de communes souhaite s'engager dans l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Par 12 voix contre et 1 abstention (Mme ARRESTAYS), le Conseil Municipal s'y montre défavorable.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2021.THD.0071 – EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE L'INDUSTRIE**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 aux travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie correspondant à une sur largeur de tranchée pour un montant total de 15 082 €.

**SYDEV – CONVENTION N° 2024.ECL.0487 – RÉNOVATION DE PROJECTEURS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la rénovation de deux projecteurs situés devant la mairie Place des Anciens Combattants pour un montant de 2 117 € .

**AMICALE LAÏQUE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE ANDRÉ TURCOT AINSI QUE DE LA COUR**

L'association Amicale laïque – Foyer de jeunes et d'éducation populaire proposera aux enfants des séances de multisport pour l'année scolaire 2024-2025. Pour ce faire, l'association souhaite pouvoir utiliser l'école André Turcot :

- La cour de récréation de l'école André Turcot présente l'avantage de disposer de terrains tracés, de paniers de basket, de poteaux de but et d'un revêtement propice à l'activité de roller
- L'utilisation de la salle de motricité située à l'étage de l'école André Turcot permet de proposer une activité « éveil aux sports » à destination des 3/5 ans.

En accord avec Monsieur le Directeur de l'école André Turcot ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de mettre à disposition de l'Amicale laïque – Foyer de jeunes et d'éducation populaire :
  - ❖ La cour de récréation,
  - ❖ Les sanitaires extérieurs,
  - ❖ La salle de motricité,
  - ❖ Le sanitaire situé à l'étage de l'école,

- ❖ Les sanitaires de la classe maternelle,
- ❖ Les tapis de motricité.

La convention précise que cette mise à disposition interviendra :

- ❖ Du 11 septembre 2024 au 25 juin 2025 inclus.
- ❖ A titre gracieux.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

L'association Amicale laïque – Foyer de jeunes et d'éducation populaire va proposer pour l'année scolaire 2024-2025, une activité « éveil aux sports » à destination des 3/5 ans les mercredis après-midi (hors vacances scolaires).

Monsieur le Maire propose de soutenir ce projet

Afin que l'association puisse proposer des tarifs abordables aux familles, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de verser à l'association Amicale laïque – Foyer de jeunes et d'éducation populaire une subvention d'un montant de 1 250 €.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDÉE : CONVENTION DE MISE EN PLACE DU LOGICIEL ET DU PORTAIL DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Commune de Le Langon, pour la mise en place du logiciel commun et du portail internet dans le cadre du réseau de lecture publique.

Le personnel en fonction à la bibliothèque communale s'y montre très favorable.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 🚩 Une pétition portant sur la dangerosité d'accès à la rue Georges Clemenceau en venant de la Place des Anciens Combattants a été déposée en mairie en août 2024, signée par une cinquantaine de personnes qui souhaitent :
  - que soit réduite la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Georges Clemenceau,
  - que soit mis en place un passage piétons sur ce tronçon de rue,
  - ainsi que la mise en place d'un miroir.

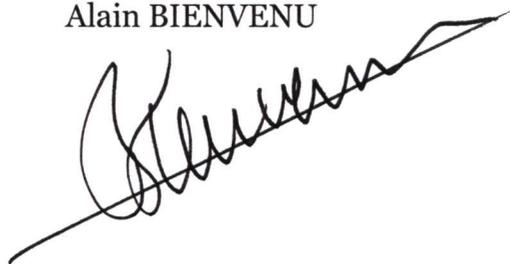
Monsieur le Maire étudie les différentes possibilités de mise en œuvre.

- 🚩 Le Conseil Municipal est informé d'un projet de construction par Bouygues Télécom d'une nouvelle antenne-relais 5G à l'intersection de la route d'Auzay et des Pelées.

- ✚ L'entreprise PLAIRE va être autorisée à exploiter à des fins publicitaires l'abribus route de Fontenay (suite de la délibération 2024-069 du 27 juin 2024).
- ✚ Béatrice MARTINET nous informe qu'elle va faire un bilan du balisage des chemins de randonnée de la commune en compagnie d'un baliseur expérimenté. Ils seront accompagnés d'un zingueur afin d'établir un devis pour la protection des poteaux des passerelles.
- ✚ Les panneaux acoustiques ont été posés au plafond de la nouvelle salle de restauration le 4 septembre 2024.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 10 octobre 2024.

La séance est levée à 21h35

Le Maire,  
Alain BIENVENU



Le Secrétaire  
Jacqueline ARRESTAYS

